

Environnement

Plus de 5 000 apiculteurs en congrès à Villefranche

Le 17^e congrès national de l'apiculture française, organisé par l'**UNAF** et le Syndicat d'apiculture du Rhône, se tiendra du 23 au 26 octobre à ParcExpo. De très nombreuses délégations du monde entier échangeront sur le devenir de l'apiculture et sur l'effondrement des colonies.

Question à Alain Rouchon, président de la Fédération apicole Rhône-Alpes et du Syndicat d'apiculture du Rhône.

Le Patriote : Quels sont les enjeux de ce congrès ?

"Un des objectifs est de sensibiliser les élus, les professionnels de toute la filière apicole et les consommateurs pour la réhabilitation de l'abeille dans les campagnes. Depuis le début des années 90, des colonies entières d'abeilles sont décimées, beaucoup d'apiculteurs perdent leurs ruches. Dans le Rhône, lors de l'hiver 2007-2008, nous avons enregistré une perte de 57 % de nos abeilles. Les insecticides utilisés par les agriculteurs et les jardiniers en sont la principale cause. Je citerai notamment le Gaucho et le Régent TS, deux insecticides systémiques qui ont été utilisés en enrobage pour les semences de maïs et de tournesol. Il prolonge l'effet de l'insecticide pendant toute la durée de vie de la plante. Après une quinzaine d'années de batailles juridiques et d'analyses scientifiques qui ont démontré la nocivité du produit, ils ont été retirés du marché. Mais depuis, un autre produit a été remis sur le marché, il s'agit du Cruiser, un autre produit systémique. Quarante mille ruches ont disparu en Italie à cause de l'utilisation de cet insecticide. Des fortes pertes d'essaims en Allemagne ont été enregistrées. Nous dénonçons aussi l'utilisation du Confidor qui a la même molécule que le Gaucho. Son utilisation a entraîné la mort de plusieurs centaines d'essaims dans les vergers des monts du Lyonnais. Il faut savoir aussi que les apiculteurs ont été confrontés



Alain Rouchon : "Nous attendons des décisions politiques fermes quant aux dégâts causés par l'utilisation des insecticides".

à un problème de traitement du maïs à la Deltaméthryne ou le D6 par hélicoptère contre la chrysomène du maïs : par expérience j'ai pu constater la mort d'essaims d'abeilles à proximité des champs qui ont été traités. L'année suivante, j'ai dû déplacer mes ruches de 20 km de leur emplacement habituel."

Quelles alternatives attendez-vous ?

"Or, il faut savoir qu'il existe d'autres méthodes pour éviter ce genre de traitement. Des cultures en rotation enrayeraient à 98 % le phénomène de cette maladie du maïs. Une méthode reconnue par le service de protection des végétaux. Face à tous ces problèmes d'utilisation des insecticides, il faut que les élus prennent des décisions fermes : c'est-à-dire interdire la vente de ces produits de traitement, sinon nous aller continuer à assister à l'hécatombe des abeilles. Pour celles qui survivent, on assiste à un affaiblissement de leurs

défenses immunitaires. Si rien n'est fait, nous allons assister à une phase de non retour, c'est très grave. Je rappelle que l'abeille est indispensable à la pollinisation des plantes à fleurs. En plus, nous sommes confrontés à deux autres problèmes : d'une part le varroa, un acarien que nous arrivons à maîtriser, et d'autre part à l'arrivée du frelon vespa velutina introduit en France de manière inopinée par des plantes venues de Chine, qui se nourrit de la larve des abeilles après leur avoir coupé la tête.

Tous ces problèmes feront l'objet de conférences lors du congrès."

Ces problèmes ont-ils une incidence sur le marché ?

"Du fait de la disparition des abeilles, en France la production est déficitaire. De 1995 à 2005, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé. Pourtant, la demande est forte. Les bienfaits reconnus du miel et des autres produits de la ruche tels que la propolis, la gelée royale, le pollen attirent de plus en plus de clients. Mais il faut faire attention où ils sont vendus. La meilleure solution est de les acheter chez un producteur que l'on connaît. Les miels par exemple vendus en grande distribution sont souvent mélangés donc moins bons."

**PROPOS RECUEILLIS
PAR LAURENCE CHOPART**

Programme complet :
www.rhone-apiculture.fr

La Région Rhône-Alpes s'engage

La Région Rhône-Alpes est signataire de la charte "L'abeille, sentinelle de l'environnement". Lancée par l'UNAF, elle a pour but, entre autres, de ne pas utiliser de produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles dans les parcs et jardins appartenant à la collectivité, de ne pas procéder à la mise en culture de plantes génétiquement modifiées, de favoriser l'installation de nouvelles colonies et de nouveaux apiculteurs, de promouvoir les produits apicoles du terroir et les recherches dont ils peuvent faire l'objet. Jean-Jack Queyranne, président, sera présent lors de l'inauguration du salon le 24 à 11 h.